Afin de bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Département ainsi que des services de la médiathèque départementale, la collectivité partenaire doit établir une convention avec le Département et s'engager à respecter les obligations définies par celui-ci dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique.

Où s'informer ?

Contacter l'équipe de la médiathèque départementale :

04 97 18 69 22

mediatheque-departementale@departement06.fr

Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes
25 boulevard Paul Montel
06200 NICE

www.mediatheque06.fr

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

Collectivités

Le Département vous accompagne dans la gestion de vos médiathèques pour VOUS AVANT TOUT !

Les engagements du Département et les services de la médiathèque départementale

MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

www.departement06.fr
#AlpesMaritimes DEPARTEMENT06

Des actions réalisées pour VOUS AVANT TOUT !
PAR LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Département des Alpes-Maritimes déploie une politique culturelle ambitieuse pour garantir l'accès à la lecture, à la culture et aux savoirs sur l'ensemble de son territoire (art.11 de la loi du 21 décembre 2011).

La médiathèque départementale des Alpes-Maritimes accompagne particulièrement les communes de moins de 10 000 habitants dans la gestion de leur médiathèque et dans leurs différents projets en lien avec la lecture publique.

Accompagnement à la gestion courante

La médiathèque départementale met en œuvre un accompagnement personnalisé des bibliothèques membres du réseau départemental via un interlocuteur unique, le référent.

Le référent accompagne la collectivité dans la gestion courante de la bibliothèque, notamment dans :

- La constitution, le développement et la gestion des collections ;
- L'offre de services au public et la qualité d'accueil ;
- L'utilisation des outils professionnels notamment informatiques ;
- La conception et la réalisation de la programmation culturelle ;
- La communication et l'évaluation de l'activité de la bibliothèque.

Ingénierie et accompagnement de projets

La médiathèque départementale accompagne la collectivité partenaire dans ses projets de développement du service de lecture publique :

- Conception et rédaction d'un projet scientifique, culturel, éducatif et social ou d'un schéma de développement de la lecture publique ;
- Construction, aménagement et équipement : conseil et soutien en matière de création ou de rénovation, d'aménagement intérieur, de signalétique intérieure et extérieure, d'accessibilité ;
- Appui au montage de dossiers d'appel à projet ou de demande de subvention auprès d'institutions publiques (DRAC, CNL, Région, Département...) ;
- Appui aux projets d'accessibilité et d'inclusion (audit d'accessibilité, constitution des fonds adaptés...) ;
- Aide au montage de partenariats avec les structures scolaires, petite enfance, périscolaires, sociales, médicales et médico-sociales...

Accompagnement professionnel

La médiathèque départementale propose des formations gratuites destinées aux bénévoles et aux professionnels travaillant en bibliothèque, ainsi qu'à d'autres agents impliqués dans le champ culturel. Chaque année, un programme de formations collectives est renouvelé afin de répondre aux besoins émergents et d'accompagner la montée en compétences des équipes. En complément, des formations in situ sont organisées dans les locaux de la bibliothèque partenaire portant sur des thématiques spécifiques. Enfin, des outils d'autoformation sont accessibles en ligne sur le site internet de la médiathèque départementale.

Enrichissement des collections

La médiathèque départementale fournit gratuitement aux bibliothèques des livres, jeux, DVD et CD pour diversifier leur offre. Les bibliothécaires peuvent accéder à ces ressources par réservation en ligne (livraison par navette), emprunt sur place, ou lors du passage du médiabus/vidéobus dans leur commune.

Bouquet numérique 24h/24

Le Département met gratuitement à disposition du public de la bibliothèque de la collectivité partenaire un **bouquet numérique accessible 24h/24** composé de différentes ressources numériques : musique, cinéma, autoformation, presse, lecture audio...
Le Département assure l'assistance à l'utilisation des ressources et outils.

Logiciel métier collectif

Le Département met à disposition de la bibliothèque de la collectivité partenaire une **solution logicielle pour la gestion de la bibliothèque**. Cette solution peut être couplée avec la mise à disposition de sites web permettant d'accéder au catalogue de la bibliothèque et au bouquet numérique.

Appui à l'action culturelle

Le Département appuie la collectivité partenaire dans ses actions d'animation au sein de la bibliothèque ou hors les murs :

- Par le prêt d'outils d'animation (expositions, tapis de lecture, livres d'artistes...) ;
- Par l'organisation et la coordination d'un dispositif d'animations construit par la médiathèque départementale et diffusé via des appels à projets.